





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2024-209**

**Séance publique du**

**5 avril 2024**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1260872-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Michael ZAZOUN à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA.

**Secrétaire :** Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Action Publique et Sociale  
Direction des Solidarités

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Brigitte BILLOT

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET** : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY DUNANT -  
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accueil des populations les plus démunies, la Ville d'Aix-en-Provence dispose d'un centre d'hébergement dont la gestion a été confiée par convention à la Croix Rouge Française, délégation d'Aix-en-Provence, qui assure par ailleurs d'autres actions de la vie quotidienne en faveur des personnes défavorisées.

Ce centre, dénommé Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant, fonctionne depuis 1999 et participe activement tout au long de l'année à l'hébergement de personnes en situation de rupture sociale.

Il est également l'un des maillons essentiels du dispositif hivernal de prise en charge des personnes fragilisées.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence contribue à ces actions par un travail étroit avec le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) sur le suivi et l'orientation du public.

Dans le cadre de la promotion de la santé, « l'Accueil Santé Social » d'Aix-en-Provence constitue un point d'accueil, de rencontres, d'orientation, d'information et de soins.

La Croix-Rouge Française supervise ce dispositif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, suite à un transfert d'activité avec Médecins du Monde devenu « le Centre Suzanne Pérouse ».

Le centre dispense des consultations et des soins médicaux ou paramédicaux aux personnes en situation de précarité, dépourvues de couverture sociale ou connaissant des difficultés d'accès aux soins, et propose un accompagnement social visant la réinsertion de ces personnes dans le dispositif de droit commun. Il est aussi le lieu d'une prise en compte globale de la santé et donc d'une action à plus long terme requérant l'implication des bénéficiaires.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant est installé dans les anciens locaux de l'Auberge de Jeunesse au 3, avenue Marcel Pagnol 13090 Aix-en-Provence.

Il convient de préciser que l'activité du CHRS Henry Dunant bénéficie également d'une aide et d'un agrément de la part de la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale (DDCS) au titre de sa compétence départementale pour l'accueil et l'hébergement des personnes défavorisées.

Une convention tripartite lie la Ville, l'association et le CCAS pour les années 2023 à 2025.

Dans le cadre du soutien de la Ville aux associations, il convient donc d'attribuer à la Croix Rouge pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant, d'un montant de 159 000 € (cent cinquante-neuf mille euros).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Henry Dunant pour l'année 2024 une subvention de fonctionnement composée de la manière suivante :
  - 155 000 € (cent cinquante-cinq mille euros) pour ses missions d'hébergement,
  - 4 000 € (quatre mille euros) pour la gestion du Centre Suzanne Pérouse.
- **DIRE** que la dépense, d'un montant total de 159 000 € (cent cinquante-neuf mille euros), tel que défini ci-dessus, sera imputée sur la ligne budgétaire N°1455 qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2024-209 - CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE HENRY  
DUNANT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2024-

Présents et représentés : 51  
Présents : 37  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 51  
Pour : 51  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

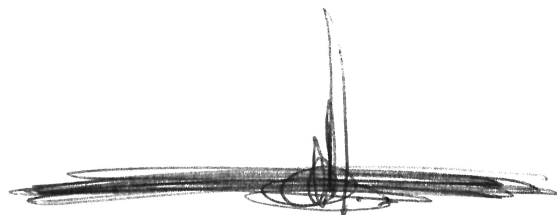
N'ont pas pris part au vote

NEANT

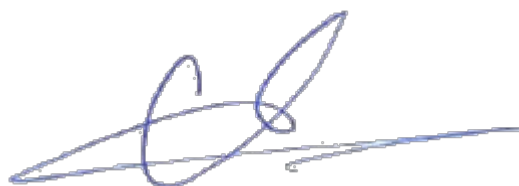
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,  
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**SOLIDARITÉ**  
**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024**

Tiers	Structure	Objet	Dotation 2022	Dotation 2023	Proposition 2024
<b>Subventions de fonctionnement – Ligne n°1455</b>					
R109511	Croix Rouge française Centre Henri Dunant	Fonctionnement du CHRS Henry Dunant	155 000 €	155 000 €	155 000 €
R109511	Croix Rouge française Accueil Santé Social « Centre Suzanne Pérouse »	Point d'accueil, rencontres, orientation, information et soins	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>Total</b>			<b>159 000 €</b>	<b>159 000 €</b>	<b>159 000 €</b>